

POINT DE VUE

L'Afrique face au compromis sur le coton

par Michel Fok, chercheur au Cirad (*)

Lors des négociations de Cancun, quatre pays (Bénin, Burkina Faso, Mali et Tchad) ont attiré l'attention sur les impacts dramatiques pour leurs populations des subventions de quelques pays. Il semble qu'on ne puisse plus occulter ces pays africains pour avancer dans les négociations. C'est un avantage notable, mais on peut douter que la stratégie qui a permis d'y parvenir soit celle qu'il faut poursuivre pour arriver vraiment à corriger les défauts du commerce inégal.

De manière résumée, l'initiative sectorielle du coton présentée par les pays africains demande la mise en œuvre d'un fonds de compensation, à alimenter par les pays qui subventionnent leur production cotonnière, pendant les trois années admises pour supprimer totalement les subventions. Au vu des règles de fonctionnement de l'OMC, une telle initiative ne paraît pas acceptable dans la définition de grands principes devant guider les échanges dans le futur.

C'est d'abord une initiative limitée à un secteur particulier, le coton, il lui manque ainsi une portée générale. Elle a la substance d'un règlement d'une dispute commerciale, décalée par rapport à l'ambition de définir des principes nouveaux. En exigeant la suppression des subventions, elle va au-delà de l'objectif de réduction retenu dans la déclaration de Doha. Enfin, elle ne se réfère, ni explicitement ni implicitement, aux règles de l'OMC pour appréhender le problème des subventions agricoles, ni aux propositions enregistrées pour faire évoluer ces règles.

Tenir compte des spécificités. Ces propositions visent en particulier la création de deux nouvelles « boîtes » pour ranger les mesures de soutien acceptable afin de tenir compte notamment de la spécificité des pays en développement (boîtes des traitements spéciaux et différenciés et des considérations non commerciales). Il s'agit d'un début de tentative pour relier la régulation des échanges agricoles mondiaux avec des préoccupations qui dépassent le seul commerce. La concrétisation des nouvelles boîtes envisagées est favorable aux pays



Concrètement, il s'agit d'exiger la réduction du montant des mesures de soutien les plus distortives (la boîte orange), le plafonnement des montants des deux autres boîtes (verte et bleue) et le versement des économies ainsi réalisées pour alimenter un fonds de soutien. Ce fonds permettra de mettre en œuvre des mesures de gain structurel de compétitivité au profit des pays qui ne disposent pas des moyens financiers nécessaires. Notre proposition aide à mettre en application la régulation du commerce avec le soutien au développement, en instaurant un nouveau mécanisme de solidarité internationale auquel d'autres sources de financement peuvent contribuer.

Il n'est pas certain que cette proposition de compromis avec les règles de l'OMC soit du goût des acteurs africains impliqués dans les négociations de Cancun. Sur le plan technique, la conformité à ces règles correspond, il est vrai, à remettre le coton dans le dossier global de l'agriculture alors qu'on a réussi à l'en dissocier. Pour autant, ce sera un moyen pour les pays cotonniers de bénéficier d'un soutien plus large (provenant des efforts sur toutes les cultures et d'un plus grand nombre de pays). C'est sur le plan psychologique que l'opposition pourrait s'avérer être la plus déterminante. En participant pour la première fois de manière active aux négociations internationales, les acteurs africains impliqués en ont découvert le caractère de marchandage qu'ils ne semblent pas vouloir accepter par peur de « se laisser avoir » une fois de plus. Une telle position révèle une illusion de vouloir réaliser un changement fondamental en une seule fois alors que l'histoire enseigne que les évolutions institutionnelles se réalisent toujours de manière incrémentale. Si la position actuelle de refus de l'idée de compromis se maintient, les pays africains manquent une occasion d'influencer les principes de fonctionnement de l'OMC pour que celle-ci leur devienne plus favorable.

(*) Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement.

en développement et il faudrait que les pays africains se prononcent clairement en leur faveur. Dans les échanges pour mieux préciser l'esprit et le contenu de ces nouvelles boîtes, des idées sont avancées pour aider à gagner en productivité et en compétitivité de manière structurelle (amélioration des infrastructures, réduction des coûts de mise en marché, subvention des intrants aux paysans à ressources réduites, réponse à la volatilité des prix). Il faudrait que les pays africains prennent parti pour ces idées nouvelles, dont certaines sont des réhabilitations de principes que l'application des plans d'ajustement structurel avait bannis (cas de la subvention ciblée aux paysans les plus démunis) : les pays africains pourraient ainsi les réintégrer dans les négociations dans le cadre des aides bilatérales ou multilatérales.

Une reformulation de l'initiative des pays cotonniers africains pourrait ainsi reposer sur l'évolution du principe des « boîtes » de l'OMC.

**L'INITIATIVE
SECTORIELLE
DU COTON
PRÉSENTÉE
PAR LES PAYS
AFRICAINS
DEMANDE LA
MISE EN ŒUVRE
D'UN FONDS DE
COMPENSATION.**